

Diapositive 1



CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

La chronologie ci-dessous ne présente que quelques-uns des nombreux événements historiques et récents qui ont eu des effets profonds et à long terme sur les nations, les communautés, les familles et les personnes autochtones.

Contact européen

1850 Les premiers traités sont signés avec la Couronne.

1876 La *Loi sur les Indiens* est adoptée, éliminant essentiellement l'autonomie gouvernementale des Autochtones et faisant d'eux des pupilles du gouvernement fédéral.

Années 1870 Les premiers pensionnats indiens ouvrent leurs portes. Leur douloureux héritage se fait encore sentir aujourd'hui.

1885 La *Loi sur les Indiens* est modifiée et interdit désormais les pratiques culturelles autochtones traditionnelles.

1951 D'importantes modifications sont apportées à la *Loi sur les Indiens* afin d'éliminer un certain nombre de règles discriminatoires. Par exemple, l'interdiction pour les Autochtones de consommer de l'alcool est levée mais seulement dans les réserves.

1960 Les membres des Premières Nations ont le droit de voter aux élections fédérales sans devoir renoncer à leur statut.

Années 1960 Le nombre d'enfants autochtones enlevés à leur famille par les organismes de protection de l'enfance augmente de façon spectaculaire. On appelle cette période la « rafle des années 1960 ».

1985 Le gouvernement fédéral adopte le projet de loi C-31 qui modifie la *Loi sur les Indiens* afin d'accorder le statut officiel d'Indiennes aux femmes autochtones qui avaient perdu leur statut en épousant un non-Autochtone ou un Autochtone non inscrit.

1990 Du 11 juillet au 26 septembre, c'est la crise d'Oka, un conflit territorial qui oppose un groupe de Mohawks à la municipalité d'Oka, au Québec.

1996 La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) publie un rapport de 4 000 pages en cinq volumes qui aborde un vaste éventail de questions.

Diapositive 3

Ses 440 recommandations appellent à des changements radicaux dans les relations entre les gouvernements autochtones et non autochtones du Canada.

2008 Le premier ministre Stephen Harper présente des excuses publiques au nom du gouvernement fédéral pour le régime des pensionnats indiens. La même année, la Commission de vérité et réconciliation est créée.

2010 Le projet de loi C-3 est adopté, modifiant la *Loi sur les Indiens* pour faire en sorte que les petits-enfants des femmes autochtones aient le statut d'Indiens. Cette mesure législative vise à éliminer l'inégalité entre les sexes.

2015 La Commission de vérité et réconciliation publie son rapport final. Les 94 appels à l'action visent à réparer les séquelles laissées par les pensionnats indiens et à favoriser la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones.

2015 Le premier ministre Justin Trudeau annonce la tenue d'une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

RELATION DE VIOLENCE : POURQUOI RESTER?

Parce que je l'aime, même si je n'aime pas sa façon d'agir.

Parce que je crains de ne pas être capable de commencer une nouvelle vie, de trouver un nouveau foyer et d'élever mes enfants seule.

Parce que si je pars, j'ai peur qu'il nous fasse du mal ou qu'il nous tue, moi, mes enfants ou d'autres membres de ma famille, ou encore qu'il s'enlève la vie.

Parce que je me sens coupable de « briser la famille » ou parce qu'il est parfois gentil.

Parce que j'hésite à laisser derrière moi ma communauté ou ma culture.

Parce que je crois ses promesses et ses excuses.

Parce que j'espère qu'il va changer et qu'il me traitera correctement.

Parce que je n'ai pas les moyens financiers de subvenir à mes besoins et à ceux de mes enfants.

Parce que j'ai peur que personne d'autre ne veuille être avec moi.

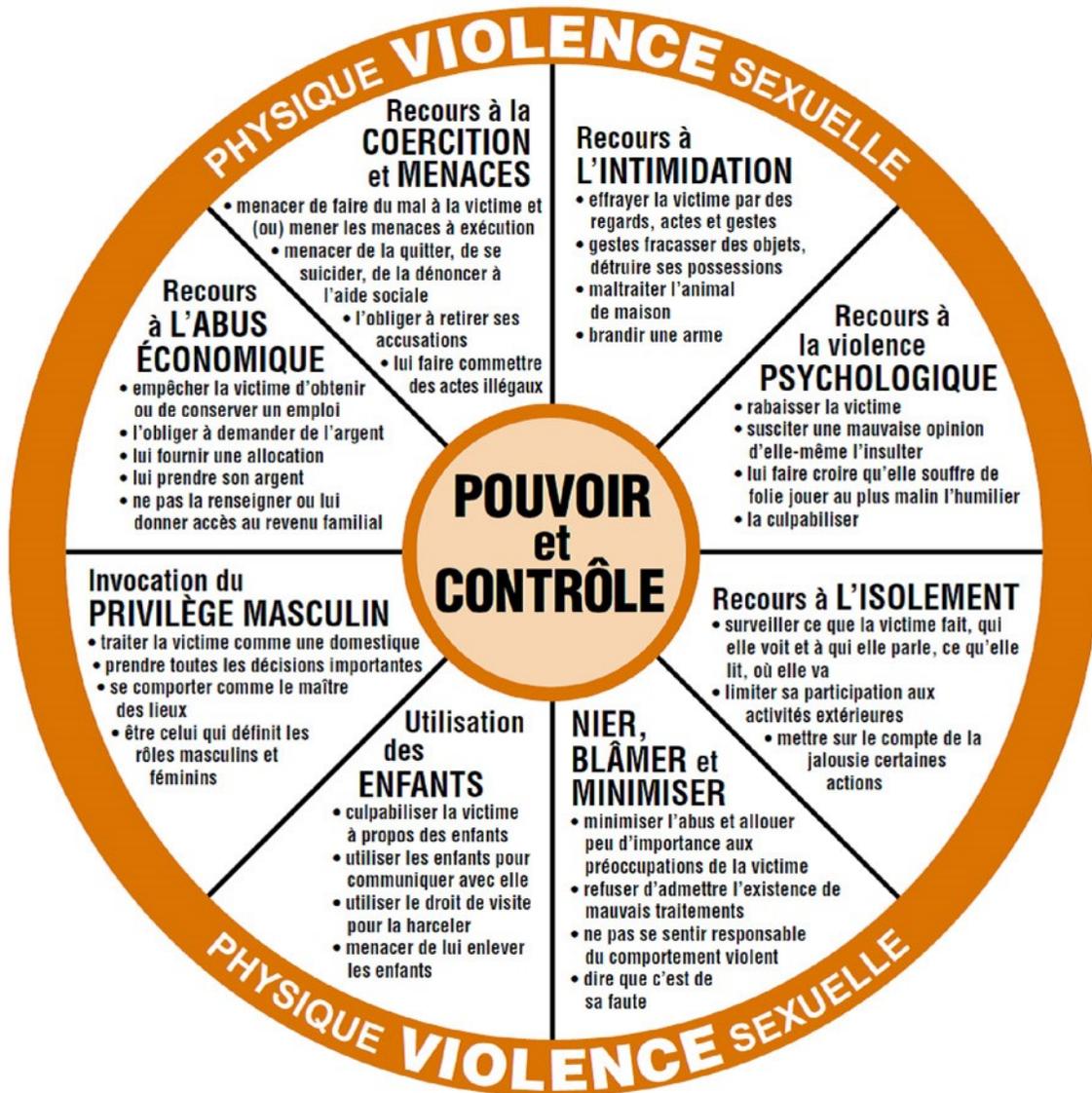
Parce que j'ai l'impression de ne pas mériter mieux.

Parce que je crois qu'un enfant a besoin de ses deux parents, même si l'un d'eux est violent.

Parce que je crois que je devrais « faire en sorte que ça marche » et rester engagée dans cette relation, même s'il y a de la violence.

LE CYCLE DE LA VIOLENCE





QUOI DIRE? QUOI FAIRE?

Le plus difficile quand on parle à une amie, à un membre de la famille ou à une collègue qui est victime de violence familiale, c'est d'amorcer la discussion. Vous pouvez aider une femme en gardant son histoire confidentielle. Même si vous pensez qu'il pourrait être utile de parler de sa situation à d'autres personnes, cela pourrait en fait compromettre sa sécurité et celle de ses enfants. De plus, même si vous avez peut-être envie de lui conseiller de quitter son partenaire violent, le départ est souvent le moment le plus dangereux dans une relation de violence. Consultez les responsables de votre programme de lutte contre la violence sexuelle et familiale pour en savoir plus sur la planification de la sécurité.

Lorsqu'une femme vous parle de son vécu, écoutez-la attentivement. Ne rejetez pas sur elle la responsabilité des mauvais traitements qu'elle subit. Ne l'interrompez pas. Ne laissez pas vos expressions faciales ou votre langage corporel exprimer un doute ou un jugement par rapport à ce qu'elle dit. Votre soutien et votre confiance en elle pourraient être essentiels à sa sécurité et à sa guérison.

Rappel : Si elle refuse de vous parler, c'est qu'elle a ses raisons de le faire. Faites-lui tout de même part de vos inquiétudes. Dites-lui que la violence psychologique, physique et sexuelle est inacceptable et qu'elle mérite d'être en sécurité. Assurez-lui que vous serez là pour l'écouter et l'aider si elle vous le demande.

COMMENT AMORCER UNE DISCUSSION

Cherchez un endroit calme et privé pour amorcer la discussion. Prévoyez suffisamment de temps pour parler longuement. Vous êtes peut-être la première personne à qui elle parlera de la violence qu'elle subit. Les questions suivantes peuvent vous aider à engager la conversation.

- Tu as l'air malheureuse. Veux-tu qu'on en parle? J'aimerais t'écouter. Et sois certaine que ce que tu me diras restera entre nous.
- Je n'ai pas pu m'empêcher d'entendre votre dispute hier soir, et je m'inquiète pour toi. Est-ce que ça va? As-tu été blessée?
- Comment ça se passe à la maison?
- Qu'est-ce qui se passe quand toi et ton partenaire n'êtes pas d'accord ou que vous vous disputez?
- Comment ton partenaire réagit-il quand les choses ne se passent pas comme il le voudrait?
- As-tu peur de ton partenaire? Est-ce qu'il te menace?
- Ton partenaire t'a-t-il déjà suivie? Dois-tu lui rendre compte de ce que tu fais?
- Ton partenaire t'empêche-t-il parfois de faire des choses que tu aurais envie de faire?
- Ton partenaire est-il jaloux, difficile à satisfaire, irritable, exigeant ou sévère?
- Est-ce que ton partenaire t'a déjà poussée ou frappée?
- Est-ce que ton partenaire te rabaisse, t'insulte, crie après toi ou te punit d'une quelconque façon?

- Ton partenaire t'a-t-il déjà forcée à avoir des relations sexuelles?
T'a-t-il déjà obligée à faire des choses sexuelles que tu n'aimes pas?

QUE FAIRE ENSUITE?

Appui

- Croyez-la.
- Reconnaissez le courage dont elle a fait preuve en vous parlant. Elle a pris un risque en se confiant à vous.
- Faites-lui savoir que vous considérez que ses sentiments de peur, de confusion, de colère, de tristesse, de culpabilité, de détresse, d'impuissance et de désespoir sont raisonnables et normaux.
- Évitez de la traiter comme une enfant ou une victime sans défense.
- Respectez son rythme et faites preuve de patience.
- Appuyez les décisions qu'elle prend pour elle-même.
- Aidez-la à faire des plans, mais laissez-la prendre les décisions.

Minwaashin Lodge
EMERGENCY NUMBERS AND SUPPORT LINES
MEDICAL - FIRE - CRIMINAL - EMERGENCIES: 911



Respecting Women is Our Culture

NON-LIFE THREATENING EMERGENCIES

Ottawa Police Services - Victim Crisis Unit	(613) 236-1222 ext. 5822 (TTY)
Ontario Regional Poison Control Centre	(613) 737-1100 / 1-800-267-1373 (TTY)
Telehealth Ontario (24/7)	1-866-797-0000 / 1-866-797-0007 (TTY)
Ottawa Hospital (Sexual and Partner Assault)	(613) 738-3762 / (613)738-8544
Wabano Centre for Aboriginal Health - Clinic	(613) 748-5999
Ottawa Food Bank	(613) 745-7001
City of Ottawa	311

KIDS/LEGAL

Kids Help Phone (24hr confidential)	1-800-688-6868
Mobile Crisis Line (24hr - 12yrs+)	(613) 260-2360
Crossroads Children Centre (0 - 11yrs)	(613) 723-1623 ext. 232
Children's Aid Society	(613) 747-7800 ext. 5
Community Legal Services Ottawa	(613) 241-7008
Legal Aid Ontario	1-800-668-8285

Minwaashin Lodge
EMERGENCY NUMBERS AND SUPPORT LINES



Respecting Women is Our Culture

VIOLENCE AGAINST WOMEN

Oshki Kizis Lodge, Crisis Line	(613) 789-1141
CALACS Francophone d'Ottawa	(613) 789-9117
Family Forward (Shelter)	(613) 722-9495
Nelson House (Shelter)	(613) 225-3129
Maison d'Amitie (Shelter)	(613) 747-0020
Interval House (Shelter)	(613) 234-5181 / (613) 234-5393 (TDD)
Ottawa Rape Crisis Centre	(613) 562-2333 / (613) 562-3220 (TTY)
Sexual Assault Support Centre	(613) 234-2266 / (613) 725-1657 (TTY)
Assaulted Women's Hotline	1-800-863-0511 / 1-866-799-7868 (TTY)

CRISIS HOTLINES

Distress Centre of Ottawa & Region	(613) 238-3311
Tel-Aide Outaouais	(613) 741-6433
Aboriginal Suicide Prevention Lifeline	1-800-273-8255 / 1-800-799-4889
Mental Health Crisis Service	(613) 722-6914 / 1-800-996-0991 (TTY)
Talk4Healing	1-855-554-HEAL (4325)

DON'T KNOW WHERE TO START? START WITH US
Minwaashin Lodge - Indigenous Women's Support Centre
1155 Lola Street - Suite 100 - K1K 4C1 - (613) 741 - 5590 - www.minlodge.com

LA ROUE DE L'ÉGALITÉ

